



Education relative à l'environnement (ERE)

Rapport n° CP/2012/908

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre du dispositif ERE du Département du Bas-Rhin, il est proposé de financer une action prospective sur la situation financière des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, ainsi qu'une action de sensibilisation portant sur le gaspillage alimentaire en lien avec la restauration scolaire dans les collèges.

1. Etude de gestion et de consolidation économique et financière des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE)

Dans son rôle de structure fédératrice, l'ARIENA, outre les thématiques spécifiques de l'éducation à l'environnement, a également pour mission l'accompagnement méthodologique, administratif et comptable des différentes structures appartenant à ce réseau.

Ainsi, pour la période de 2006 à 2011, elle a mandaté un cabinet d'expert-comptable pour réaliser un état des lieux économique et financier des CINES sur toute l'Alsace. Cette étude présente la cartographie d'un modèle financier qui globalement peine à s'équilibrer.

Suite à cet état des lieux financier global, une demande a été faite par l'ARIENA auprès des 3 collectivités, afin de réaliser une analyse plus fine de deux structures représentatives des CINES : la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour le Bas Rhin et la Maison de la nature du Sundgau pour le Haut Rhin.

Le coût global de cette étude s'élève à 15 000 euros. Une demande de prise en charge a été déposée auprès des collectivités, à hauteur de 7500 euros pour le Conseil Régional d'Alsace, 3750 euros pour le Conseil Général du Bas-Rhin et 3750 euros pour le Conseil Général du Haut-Rhin (déjà accordée par nos partenaires)

A partir de ces constats et des propositions qui en ressortiront, il s'agira d'engager avec les trois grandes collectivités partenaires des CINE et l'ensemble des membres et partenaires, les solutions de gestion et de consolidation économique et financière les plus adaptées pour l'ensemble des CINES.

Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention **de 3 750,00 €** pour la réalisation de cette étude.

2. Mise en œuvre d'une action de sensibilisation des élèves et de formation des personnels de restauration sur des pratiques portant sur l'équilibre et le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de REVPOL, une démarche a été engagée afin d'identifier et de mieux connaître et les besoins dans le domaine de l'Education à l'Environnement afin de travailler de façon et plus optimisée et d'identifier les réseaux et partenaires existants dans chacune des politiques portées par le Département.

Ainsi le besoin de faire émerger une action de sensibilisation des élèves et de formation des personnels de restauration sur des pratiques portant sur l'équilibre et le gaspillage

alimentaire a été identifiée en direction des élèves et du personnel en charge de la restauration scolaire.

Pour la réalisation de cette action, le Conseil Général s'est appuyé sur les dispositifs en place au sein de la politique concertée en matière d'éducation à l'environnement, en y affectant les 15 000 € prévus pour cette thématique.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention **de 15 000 € pour la réalisation de cette action spécifique aux collèges** au sein du réseau ARIENA.

En cas d'accord de votre part, les crédits seront à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes:

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35372	204-20422-738	15 762,00 €	5 500,00 €	3 750,00 €
15170	65-6574-738	617 650,00 €	16 650,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'allouer à l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) :


- une subvention d'un montant de 3 750 € pour la réalisation d'une étude financière sur les CINE
- une subvention d'un montant de 15 000 € pour la réalisation d'une action de sensibilisation portant sur le gaspillage alimentaire.

Par dérogation au règlement financier du Département, le versement des subventions allouées interviendra conformément aux modalités prévues dans l'avenant ci-joint.

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu l'avenant à la convention financière 2012 à intervenir entre le Département et l'ARIENA.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL